

République française  
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
**COMMUNE DE PUYBEGON**

**Séance du jeudi 09 février 2023**

Date de la convocation: 03/02/2023

**Membres en exercice :** 13 *L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30*

**Présents :** 7 **Présents :** Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Robert ROUFFIAC

**Votants:** 9

**Pour :** 9 **Représenté(s):** Bruno PUTTO par Robert ROUFFIAC, Michel SOULET  
**Contre :** 0 par Robert CINQ  
**Abstention :** 0

**Secrétaire de séance:** Robert ROUFFIAC **Excusé(s):** Lydie DE ARRIBA  
**Absent(s):** Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

**Objet: Projet "Espace Loisirs les Remparts" demande de fonds de concours à la CA GAILLAC GRAULHET - DE\_2023\_003**

M. le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés en 2022 pour créer une plateforme multi-activités au village.

Ce nouvel espace, baptisé "Espace Loisirs les Remparts", va faire l'objet d'un aménagement sur l'année 2023.

Les travaux consistent à :

- création d'un espace vert avec plantations d'arbres, de haies et de talus
- création d'une aire de jeux enfants et adolescents avec une aire de pique-nique
- travaux de terrassement et de sol pour l'aménagement de l'aire de jeux
- pose de clôture
- travaux d'accès voirie

Ainsi l'Espace Loisirs les Remparts deviendra un lieu d'échanges et de rencontres pour les associations et les usagers du site.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés en fonction des différents postes.

Après concertation, le Conseil Municipal retient les enveloppes suivantes :

- aménagement espace vert	9 448.00 €
- aire de détente et de jeux	21 601.00 €
- terrassement aire de détente et jeux pour un montant de	5 790.00 €
- clôture	1 653.15 €
- accès voirie plateforme	1 440.00 €

La commune prévoit le plan de financement, ci-dessous :

**Coût total de l'opération 39 932.15 € HT**

- État DETR 20% soit	7 986 €
- Département 30% soit	11 979 €
- Autofinancement	9 984 €
- Fonds de concours CA GAILLAC-GRAULHET	9 983 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter la communauté d'agglomération GAILALC GRAULHET pour bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de concours dans la limite de 50% de la partie autofinancée par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour le fonds de concours pour l'aménagement de l'espace Loisirs les Remparts
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Robert CINQ



Le secrétaire de séance,  
Robert ROUFFIAC